A2202

FONDEX
Société Anonyme à Directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 450.000 Euros
Siège social : 260, rue Guillaume Fichet
74300 - CLUSES
RCS BONNEVILLE B 605.620.137
SIREN : 605.620.137.00014

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SEANCE DU 5 AVRIL 2002

L'an Deux Mille Deux
et le Cinq avril à dix sept heures.

Le Conseil de Surveillance de la Société FONDEX Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est à 260 Rue Guillaume Fichet ZI des Grands Prés - 74300 CLUSES s'est réuni au siège social, sur la convocation de sa Présidente adressée à chacun des membres .

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de l'appointement de Mr David SCHULER
- En raison des difficultés entre les groupes majoritaires et minoritaires, changement éventuel du Président du conseil de Surveillance en vue de la persistance de ces difficultés. En effet à ce jour il semble difficile que Mme Nicole FLORENZA représentant le groupe minoritaire puisse avoir l'autorité et le pouvoir nécessaires pour assurer cette mission
- Débat à cet effet et présentation des arguments de Mme FLORENZA.

Sont présents ou représentés et ont émargé le registre de présence :

- Madame Nicole FLORENZA
- Madame Jacqueline REVUZ GENTILE
- Madame Alexandra SCHOCH

Monsieur David SCHULER, Président du directoire, assiste également à la réunion.

Madame Nicole FLORENZA assure la présidence de la présente réunion.

Monsieur David SCHULER, et Mme Nicole FLORENZA font valoir leurs observations ci-après relatées dans les résolutions qui suivent.

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil de surveillance, à la majorité, Mme Nicole FLORENZA votant contre, décide de porter l'appointement de Monsieur David SCHULER, Président du Directoire, à 7.000 Euros bruts par mois sur 12 mois, et ce, à compter du mois d'Avril 2002, Madame FLORENZA ayant fait valoir que cette augmentation est contradictoire avec le fait qu'aucun dividende n'a jamais été attribués aux actionnaires, qu'actuellement les comptes au 31 Décembre 2001 ne sont pas encore arrêtés (et qu'il est rappelé la lettre de l'expert comptable de la société du 5 Octobre 2001 évoquant les résultats médiocres de ces dernières années et la situation actuelle) et Monsieur David SCHULER faisant valoir que sa demande de majoration d'appointement se situe dans une limite normale par rapport à son activité et ses responsabilités et est indépendante des dividendes.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil de surveillance prend acte des observations de Mme Nicole FLORENZA au sujet de la proposition de la révoquer en qualité de présidente du conseil de surveillance.

Celle-ci expose notamment que :

- Cette demande est contraire à la volonté du fondateur qui avait organisé la société en gardant une place à chacun.

- Elle ne s'explique pas puisqu'il n'y a aucune obstruction de la part de la présidente du conseil de surveillance

- Elle ne peut donc s'expliquer que par la volonté d'évincer la Famille FLORENZA afin de lui empêcher d'exercer son contrôle sur les opérations de la société. La Famille FLORENZA détient pourtant directement et indirectement 45 % du capital de la SA FONDEX.
La Famille FLORENZA n'a fait qu'exercer sont droit d'actionnaire de réclamer des dividendes, ce qui ne constitue en aucun cas un conflit entre actionnaires.

Monsieur David SCHULER expose à son tour qu'il est le premier en tant que Directeur à donner le maximum pour la Société et que les difficultés entre les 2 groupes d'actionnaires nécessitent une harmonisation quant à la présidence du conseil de surveillance.

Ceci exposé le Conseil de Surveillance passe au vote et décide malgré les observations de Mme Nicole FLORENZA de nommer en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, :

Madame Jacqueline REVUZ GENTILE, demeurant 167, Chemin des Marais 1255 - VEYRIER (GENEVE).

Cette décision est prise à la majorité, Madame Nicole FLORENZA s'opposant.

TROISIEME RESOLUTION

Mme FLORENZA proposée au poste de Vice Présidente du Conseil de Surveillance refuse ce poste. Le conseil à la majorité nomme en cette qualité Mme Alexandra SCHOCH, demeurant 5, Avenue du Grand Salève 1255 VEYRIER (CH), sous réserve d'acceptation de celle-ci, Mme Nicole FLORENZA s'opposant.

QUATRIEME RESOLUTION

Le conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'auteur de la convocation et deux membres du Conseil.

Mme Jacqueline REVUZ GENTILE
« J'accepte les fonctions de présidente du Conseil de Surveillance »

Mr David SCHULER

Mme Alexandra SCHOCH
« J'accepte la fonctions de Vice Présidente »

" J'accepte les fonctions de présidente du Conseil de Surveillance "

" J'accepte la fonctions de Vice Présidente "

A. Schoch